Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_142-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-142
SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

CONVENTION D'OCCUPATION DU STADE GUY PIRIOU
AVENANT DE PROLONGATION N°2

M. Thierry LE CORRE, adjoint au Maire, expose :

OBJET :

Approuver le second avenant de prolongation de la convention d'occupation du stade municipal Guy Piriou.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

La ville de Concarneau a signé en juin 2022, une convention d'occupation du stade pour une durée de deux ans, suivie d'un avenant de prolongation qui arrive à échéance le 12 octobre 2025.
Compte tenu des travaux engagés par la commune pour la remise aux normes du stade, et de la durée de ces travaux prévus initialement jusqu'en septembre 2025, la ville souhaite prolonger la durée de la convention par avenant jusqu'à l'achèvement total des travaux prévus. Par ailleurs, la ville souhaite tenir compte du renouvellement du conseil municipal prévu au mois de mars 2026 et laisser aux futurs élus la validation de la nouvelle convention, qui prendra en compte l'équipement dans sa nouvelle configuration.
Aussi, il est proposé de prolonger la convention actuelle par avenant jusqu'au 31 mai 2026.

ANNEXE :

- Projet d'avenant de prolongation n°2.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_142-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
9 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM. LE BON, LE DOZE, LANG)
(Mme RENAULT, MM. LE BRAS, HUARD)

- Décide de se prononcer sur la signature d'un 2ème avenant pour prolonger la convention d'occupation du stade municipal, soit jusqu'au 31 mai 2026.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU